

Formacom – Tarifs et conditions générales de vente

Stages	Durée	Coût à l'heure H.T. en €	Coût stage H.T. en €	T.V.A. 20%	Coût stage T.T.C. en €
Lecteur-correcteur <i>Nombre minimal de stagiaires : 16 pers.</i>	780 heures	13,46	10 498,80	2 099,76	12 598,56
Secrétariat de rédaction, édition, révision (perfectionnement) <i>Nombre minimal de stagiaires : 8 pers.</i>	221 h en centre 70 h en entreprise	24,00 10,00	5 304,00 700,00	1 060,80 140,00	6 364,80 840,00
Total	291 heures		6 004,00	1 200,80	7 204,80
Perfectionnement informatique presse, édition et communication <i>Nombre minimal de stagiaires : 10 pers.</i>	119 heures	50,00	5 950,00	1 190,00	7 140,00
Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition <i>Nombre minimal de stagiaires : 10 pers.</i>	105 heures	26,00	2 730,00	546,00	3 276,00
Stages courts					
Toutes formations confondues <i>Nombre minimal de stagiaires : 3 pers.</i>	1 journée (7 heures)		490,00	98,00	588,00

Stages longs : les prix indiqués s'entendent H.T. et par heure de formation.

Stages courts : les prix indiqués s'entendent H.T. et par jour de formation (7 heures).

La T.V.A. appliquée est celle en vigueur au jour de facturation.

Désistement ou annulation

Les formations courtes inscrites au calendrier ne seront assurées qu'avec un minimum de 3 participants. Formacom peut annuler ou reporter une session si les conditions optimales de réalisation ne sont pas réunies.

Le désistement individuel ou l'annulation de formation par une entreprise devra être communiqué au minimum 30 jours calendaires avant le début de la formation. Dans le cas contraire, Formacom facturera des frais d'annulation correspondant à 50 % du coût de la formation. Toute formation commencée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Individuels

Pour les personnes qui financent leur formation à titre individuel, des réductions pourront être accordées après étude du dossier des candidats (nous consulter).

Un chèque d'acompte de 20 % doit accompagner le devis accepté. Un échéancier peut être proposé pour le règlement du solde.

Selon les cas, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un financement par les organismes publics ainsi que par le biais du CIF et du DIF s'ils ont acquis des droits lors de leurs précédents emplois.

Salariés et entreprises

Notre tarif s'applique aux personnes pouvant bénéficier d'une prise en charge par leur entreprise ou par un organisme collecteur dans le cadre d'un plan de formation, d'un CIF (CDD ou CDI), du DIF, d'une période de professionnalisation.

Les démarches de financement sont à effectuer :

- par l'entreprise (plan de formation, professionnalisation, DIF),
 - ou par le salarié (CIF, DIF, professionnalisation) [nous consulter].
- Un tarif dégressif est proposé pour les entreprises inscrivant plusieurs personnes dans une même session de formation de notre calendrier.

Pour les stages spécifiques à une entreprise : négociation au cas par cas.

Avec notre équipe d'intervenants, nous sommes à même d'élaborer des modules de formation spécifiques et adaptés au rythme de votre entreprise.